



## **Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue les 20 novembre 2019 et 2 décembre 2019 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Saguenay**

---

### ***Présences pour la rencontre du 20 novembre 2019***

**Présences:** Linda Fortin, Patricia Bouchard, Julie Boucher, Jean-François Boivin, Véronique Pouliot, Claude Tremblay, Karine Laliberté en remplacement d'Alain Giguère et Isabelle Houde

**Absence :** Alain Giguère

### ***Présences pour la rencontre du 2 décembre 2019***

**Présences:** Linda Fortin, Geneviève Gilbert en remplacement de Patricia Bouchard, Julie Boucher, Jean-François Boivin, Véronique Pouliot, Claude Tremblay, Alain Giguère et Isabelle Houde

**Absence :** Patricia Bouchard

### **Ordre du jour :**

1. Compte rendu de la réunion du 2 octobre 2019
2. Organisation scolaire
3. CFOR :
  - a) Ratio
  - b) Tutorat
4. Autres sujets :
  - a) Récupération pour nouveaux élèves
  - b) Lourdeur de la tâche en santé
  - c) Concomitance 2020-2021 en FGP

---

## **1. Compte rendu de la rencontre du 2 octobre 2019**

### **Suivis :**

#### **Compte rendu du 18 décembre 2018 – 6. Liste de rappel**

La Commission scolaire est à éclaircir les heures faites par les enseignants pour voir ce qui relève du SAE ou non. La liste de rappel est en validation du 18 au 29 novembre 2019.

#### **Compte rendu du 29 mars 2019 – 2. Organisation scolaire**

Le désamiantage est débuté et un suivi a été fait au personnel enseignant sur ce sujet.

### **3. Organisation scolaire**

La Commission scolaire travaille afin de maintenir ouvert le cours en CTE (conseiller technique). Il y a aussi un travail de fait afin de poursuivre en CVP (conseiller en vente de pièces). Il n'y aurait pas de départ en janvier. La Commission scolaire analyse la possibilité d'une formation en ligne.

Il y a une ouverture avec le CIUSS pour une formation de type Dual qui pourrait débuter en janvier si tout est en place, la Commission scolaire veut être certaine que tout est ficelé avant de débuter. Lors de la reprise de la rencontre le 2 décembre, la Commission scolaire informe le SES, qu'après discussions avec le CIUSS, le Dual ne débutera pas avant l'automne. Les conseillers pédagogiques travaillent en équipe afin d'analyser comment ils accompagneront les enseignants. Mme Fortin mentionne qu'il devra y avoir une latitude au niveau de la tâche et questionne l'ouverture du SES. Pour le SES, à moins d'entente où les enseignants sont consultés par le Syndicat, le chapitre 13 s'applique, que ce soit pour la tâche ou le respect de la liste de rappel. Il y a une réflexion à faire de part et d'autre. Le SES demande d'être informé de la suite du processus de mise en place.

À noter que la nouvelle appellation au niveau local du Dual est « FIER » (formation intégrée en entreprise et rémunérée).

Au CFOR il y a un peu moins d'inscriptions, soit de 45 à 50 par semaine. Présentement, il y a 771 inscriptions et 350 abandons pour un total de 1021 dossiers traités depuis le début d'année. Le nombre élevé d'abandons s'expliquerait soit par une formation qui ne répond pas aux besoins des élèves, ou encore par la barrière de la langue. Pour répondre à cette problématique, une formation locale en francisation commencera sous peu en Vente-conseil et représentation afin de faciliter la formation et de diminuer le taux d'abandon et d'absentéisme.

### **6. Tâche au CFOR (secrétariat-comptabilité)**

Le SES réitère sa demande d'avoir une rencontre.

### **7. TOSCA.net**

Après discussions, pour la Commission scolaire, le 5 h de TNP demeure dans l'horaire, mais il peut être malléable si l'horaire dépasse le 32 heures. Le SES fera les vérifications nécessaires pour voir les devoirs et pouvoirs de chacun.

### **10. Autres sujets : b) Remplacement**

Le SES mentionne qu'il y a une problématique pour deux enseignantes qui ont perdu des heures en lien avec une fermeture de ligne de stage en santé. Le SES veut savoir si leurs contrats seront coupés, et sinon, de quelle façon la Commission scolaire

s'assurera de compléter leur contrat, car pour le SES, il serait important que lors de la fin de leurs contrats, elles ne soient pas en dette ou encore à devoir faire beaucoup plus que 360 heures pour la seconde partie d'année. Pour la Commission scolaire, la priorité sera de combler leurs contrats en incluant toutes heures possibles à leurs contrats, sans tenir compte du 12 heures à taux horaire.

Le compte rendu est conforme.

---

## **2. Organisation scolaire**

Mme Fortin fera parvenir au SES les documents dès qu'ils seront complétés.

Au pavillon Équipement motorisé, le nombre d'inscriptions est très bas et les cours suivants risquent de ne pas démarrer, soit mécanique de véhicules lourds routiers, carrosserie et CVP. Le cours mécanique de véhicules de loisir ne démarre pas, faute d'élève. Pour la mécanique automobile, même si le nombre d'élèves est bas, la Commission scolaire a bon espoir de pouvoir partir la formation.

Au pavillon Oasis, les inscriptions se maintiennent en assistance dentaire, santé, coiffure et esthétique. Il y aura possiblement assez d'inscriptions en secrétariat. Les groupes de comptabilité et vente risquent fortement de ne pas démarrer.

Pour les cours en individualisé, il faut, selon la Commission scolaire, beaucoup d'inscriptions pour que la formation soit rentable, ce qui ne serait pas nécessairement le cas en coiffure. Le pavillon envisage de retourner en formation magistrale à l'automne.

Au pavillon Laure-Conan, il y aura un groupe en soudage-montage qui pourrait démarrer. Cependant, il n'y aura pas de groupe en ferblanterie.

La formation intégrée en entreprise et rémunérée (FIER) se met en place en soudage-montage. Seize entreprises ont été rencontrées. La formation devrait partir en janvier.

Le centre du Grand Fjord présentera le dossier FIER au conseil des commissaires. Le SES recevra les documents pertinents.

L'analyse d'un démarrage en ATE se poursuit en mécanique automobile.

Enfin, les quatre commissions scolaires de la région mettront en place dès janvier, une grosse campagne publicitaire régionale échelonnée sur dix semaines pour faire la promotion de la formation professionnelle.

---

### **3. CFOR**

#### **Ratio et tutorat**

Il y a eu un comité de travail au CFOR afin d'établir les paramètres de la tâche et d'analyser le ratio à mettre d'avant.

Pour le SES et les enseignants du comité de travail, le ratio à privilégier est de 19-22 selon la clause 13-11.02 4). Les discussions se poursuivent avec la Commission scolaire.

Pour le SES, il y a trois sujets à définir le plus rapidement possible, soit le ratio, la description écrite de la tâche en remplacement de celle déposée en août 2017 qui ne correspondrait plus à la réalité, selon la Commission, et enfin, le nombre d'heures et le nombre d'élèves en tutorat.

Mme Gilbert propose l'utilisation de l'annexe 12.

Pour le SES, l'important est que les discussions et les conclusions doivent être faites le plus rapidement possible.

Après discussions, il est décidé que d'ici la fin décembre, idéalement pour le choix de tâche, que le comité mis en place fasse des propositions avec la direction d'établissement pour une annexe 12. Le SES se prononcera ensuite sur la proposition. Le SES informe la Commission scolaire que l'on analysera la façon de préserver le droit des enseignants en lien avec les dépassements.

Le SES suivra le dossier de près.

Enfin, Mme Houde rappelle que le tutorat à 2h/semaine et qu'un seul enseignant en soirée, ne sont pas suffisants. On remarque un taux d'échecs à la hausse en raison du manque de temps. Cela préoccupe le personnel enseignant.

---

### **4. Sécurité d'emploi**

Il y aura une rencontre à la Commission scolaire afin de discuter des différents postes en litige. Lors de la reprise de la rencontre le 2 décembre, M. Boivin rappelle les postes en litige soit, les trois postes annoncés en sécurité d'emploi en mai 2019, deux en santé et un en PETF; la retraite de Luc Lavoie en mécanique de véhicules lourds routiers en juin 2018 et le poste laissé libre à la suite de la démission de Dominique Émond. Pour les deux derniers postes, le SES considère 2018-2019 comme étant l'année 1. Mme Gilbert en prend note et une discussion aura lieu.

Le SES demande qu'il y ait une consigne écrite pour la situation où une personne a développé une formation. Mme Fortin mentionne que cela a été ajouté dans le document « Fonctions et responsabilités ».

---

## 5. Autres sujets

### a) Récupération pour nouveaux élèves

Ce point sera ramené au CRE du centre afin d'être réglé à ce niveau.

### b) Lourdeur de la tâche en santé

Ce point sera ramené au CRE du centre afin d'être réglé à ce niveau.

### c) FGP

Le SES questionne la Commission scolaire sur l'avenir de la FGP en janvier. Mme Fortin mentionne, qu'effectivement, il n'y aura plus que trois enseignants en FGP pour la session d'hiver. Il y aura un enseignant au pavillon Équipement motorisé, un aux pavillons Laure-Conan et La Baie et un au pavillon Oasis. Ceux du pavillon Équipement motorisé et des pavillons Laure-Conan et La Baie pourront appuyer la personne du pavillon Oasis.

Selon la Commission scolaire, il y a une insatisfaction du service principalement à l'Oasis de la part des enseignants en formation professionnelle et des élèves.

Le SES déplore la baisse de service et trouve particulier de venir modifier un service en plein milieu d'année, entraînant la coupure d'un contrat et demi. Pour la Commission scolaire, les deux personnes touchées devraient pouvoir compléter leur contrat.

La Commission scolaire note qu'à la fin de l'année, le service sera réévalué pour l'année 2020-2021.

Le Syndicat demande à la Commission de s'assurer que, s'il y a analyse et changement dans le service, le CFGA soit informé le plus rapidement possible pour le choix de tâche en juin.

---

Jean-François Boivin  
Conseiller syndical